



PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS CENTRE-VAL DE LOIRE (2019-2029)

Synthèse de la procédure de concertation préalable

A la suite de l'ordonnance du 3 août 2016 (article 2) portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public [...], complétée par le décret du 25 avril 2017 (article 2), la consultation du public dans la mise en œuvre de plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement a été renforcée par une possibilité de concertation préalable.

Elle est bien distincte de la procédure d'évaluation environnementale, pour laquelle, dans le cadre de l'élaboration du PRFB Centre-Val de Loire, la DRAAF a retenu le bureau d'étude ADAGE environnement comme prestataire pour l'accompagner dans la rédaction d'un rapport environnemental.

Le PRFB Centre-Val de Loire est soumis à cette nouvelle procédure, laquelle intervient à l'amont de la création du programme. Il appartenait à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), en charge de l'élaboration du PRFB, de la lancer ce qui pouvait se faire sous différentes formes (concertation préalable, déclaration d'intention ouvrant droit d'initiative des tiers).

C'est la modalité « déclaration d'intention » qui a été retenue pour le PRFB Centre-Val de Loire.

A compter du 26 juin 2018, date de publication de la déclaration d'intention, un droit d'initiative au public a donc été ouvert pendant une durée de 4 mois.

Les informations étaient disponibles sur le site internet de la préfecture de région : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Actualites/Elaboration-du-programme-regional-de-la-foret-et-du-bois-PRFB#>

Droit d'initiative

Aucune demande d'exercice du droit d'initiative n'a été reçue.

Observations reçues

Aucune observation n'a été reçue.

Annexes :

- Communiqué du Préfet et du Président de la région Centre -Val de Loire prescrivant l'élaboration du PRFB en date du 26/06/2018 valant déclaration d'intention.
- Copie de la page du site internet de la préfecture de la région Centre-Val de Loire publiant la déclaration d'intention.



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire
131, rue du Faubourg Bannier
45 042 Orléans Cedex 1
Tél. 02 38 77 40 00

Conseil Régional du Centre-Val de Loire
9 rue Saint-Pierre Lentin
CS 94117
45041 Orléans cedex 1
Tél. 02 28 70 30 30

Orléans, le 26 JUIN 2018

COMMUNIQUE

prescrivant l'élaboration du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) pour la région Centre-Val de Loire

Conformément :

- au code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-15-1 et suivants et R. 121-25 et suivants ;
- au code forestier, notamment ses articles L.113-2, L.121-2-2, et L.122-1 ;
- à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ;
- au décret 2017-155 du 08 février 2017 portant approbation du programme national de la forêt et du bois (PNFB) ;

Le préfet de la région Centre-Val de Loire et le président du Conseil Régional Centre-Val de Loire vous informent que le Programme Régional de la Forêt et du Bois est en cours d'élaboration.

Les informations sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Centre-Val de Loire.

Ce communiqué vaut déclaration d'intention au sens des articles L121-17-1 et suivants du code de l'environnement. Il sera publié sur le site internet de la préfecture de région. Il sera affiché dans les locaux de la préfecture de région.

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,

Le Président de la région Centre-Val de Loire,

Jean-Marc FALCONE

François BONNEAU



La préfecture et les services de l'État en région

Centre-Val de Loire

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Actualités](#) > Elaboration du programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

Lecture
facile

Actualité (/centre-val-de-loire/actualites)

Elaboration du programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

Mise à jour : 27 juin 2018



Le préfet de la région Centre-Val de Loire, Jean-Marc FALCONE, et le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire vous informent que le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) est en cours d'élaboration.

Ce document doit transcrire la politique forestière régionale pour les 10 prochaines années.

Il fixera, par massif, les priorités et les traduira en objectifs. Il devra, entre autre, identifier les massifs forestiers à enjeux prioritaires en terme de mobilisation du bois.

Vous trouverez, ci-dessous :

- le communiqué prescrivant l'élaboration de ce PRFB pour la région Centre-Val de Loire

[Communiqué de presse - Programme Régional de la Forêt et du Bois \(/centre-val-de-loire/Media/Media-Centre-Val-de-Loire/Fichiers/Actualites/Communique-de-presse-PRFB\)](#)

- le lien vers le site de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) Centre-Val de Loire

<http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Programme-regional-de-la-foret-et-> [↗](http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Programme-regional-de-la-foret-et-) (<http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Programme-regional-de-la-foret-et->)

Documents liés

- [Communiqué de presse PRFB ↕](#) (PDF - 48,78 ko) (/centre-val-de-loire/content/download/47854/317262/file/COMMUNIQUE-PRFB-26juin2018.pdf)

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites.

[En savoir plus](#) [Accepter](#)